

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- **D'ACCEPTER** de définir un **taux de promotion d'avancement de grade à 100 %** pour l'ensemble des grades.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Bray-Saint Aignan à la Communauté de Communes du Val de Sully
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux de la commune de Bray-Saint Aignan à la Communauté de Communes Val de Sully
- **D'APPROUVER** l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2017 et autorise le maire à signer la convention.
- **DE VALIDER** les tarifs « RESTAURANT SCOLAIRE » proposés par la commission scolaire, à compter du 1^{er} août 2017, de la façon suivante :
Tarif enfant = 3.25 € Tarif Adulte = 5.10 €
- **DE VALIDER** les tarifs « GARDERIE » proposés par la commission scolaire ; en précisant que, conformément à la législation, la facturation des accueils périscolaires doit désormais tenir compte du quotient familial des parents :
Maintien d'un tarif à la séance (matin ou soir), et tarif à la semaine. Suppression du tarif à la journée.
Détermination de 3 niveaux de tranches CAF :
Tranche 1 : QF de 0 € à 799 €, avec tarif 1
Tranche 2 : QF de 800 € à 1 199 €, avec tarif 2
Tranche 3 : QF à partir de 1 200 €, avec tarif 3
Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 :
 - Séance matin ou soir (goûter inclus)
Tarif 1 = 3.00 € Tarif 2 = 3.30 € Tarif 3 = 3.60 €
 - Semaine (de 8 à 9 séances)
Tarif 1 = 20.00 € Tarif 2 = 25.00 € Tarif 3 = 30.00 €
- **DE PARTICIPER** financièrement à une classe de découverte sans nuitée pour les classes de CP et CE1/CE2, pour un montant de 2 650 €